

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

MONTEE HISTORIQUE DE DEMONSTRATION

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées de démonstration

Nom de la manifestation : Montée de Belbeuf

Date de la manifestation : 21 JUIN 2026

Organisateur administratif : ASA St Martial

Organisateur technique : Dieppe Rallye Historique

Lieu de la manifestation : Belbeuf

Visa Ligue Nouvelle Aquitaine Sud N° 26 délivré le 27 / 04 2026

Permis d'organisation FFSA n° délivré le

Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Montées et Courses de Côte (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

Organisateur technique

Nom : Dieppe Rallye Historique Mr Fourneaux Didier

Adresse : 935 rue Robert Duverdrey 76510 St Nicolas d'Aliermont

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

(Au minimum)

- Directeur de Course au départ de la montée *LARUE Hervé Licence n°38286*
- Directeur de Course adjoint *GIRARD Philippe Licence n°211894*
- Commissaire technique *CHAMPROBERT Sylvain Licence n° 18483*
- Chef de poste arrivée en cours de recrutement
- **Médecin Urgentiste COLLE Baptiste**

1.2. HORAIRES

Ouverture des engagements le 15 Mars à Minuit

Clôture des engagements le 17 Juin à Minuit.

Publication de la liste des engagés le 18 Juin Minuit.

Accueil des participants le 20 Juin de 15h00 à 18h00 et le 21 Juin à 7h45 à 9h30

Vérifications administratives le 20 Juin de 15h00 à 18h00 et le 21 Juin de 7h45 à 9h15

Vérifications techniques le 20 Juin à 15h30 heures à 18h15 et Le 21 juin de 8h00 à 9h30

Affichage de la liste des autorisés à prendre le départ le 21 Juin à 9h45. Au Chateau

Briefing des participants écrit lors des vérifications administrative au Chateau

Démonstration le 21 Juin à 10h00 heures

1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 20 Juin 2026 de 15h00 à 18h00 heures, au Chateau

Les participants devront présenter :

- licence, ou titre de participation, et permis de conduire pour le **conducteur** ;
- carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les véhicules y étant soumis).

Nota : Les licences et/ou titres de participation sont facultatifs pour les passagers à bord des voitures de série conformes à la législation routière française.

Passager possible à partir de 16 ans avec titre de participation obligatoire si voitures équipée d'un arceau.

Passager possible à partir de 10 ans voiture de série fermée.

Pour les mineurs autorisation parentale signée des deux parents obligatoires.

Vérifications techniques le 20 Juin de 15h30 à 18h30 au Parc du Chateau

ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

3.1. Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : Dieppe Rallye Historique 935 rue Robert Duverdrey 76510 St Nicolas d'Alhiermont jusqu'au 17 Juin à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 140 €. et 20 € pour le passager

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120

. Les voitures admises pourront être des voitures de série conformes à la législation routière française, ou des voitures de compétition. Les voitures de compétition devront être soit en possession d'un passeport technique, ou conformes à un règlement technique et/ou fiche d'homologation, ou à la Revue Technique Automobile de la voiture concernée et doivent être immatriculées et construites jusqu'au 31 décembre 1996. Les pneumatiques de type "slicks" sont interdits.

4.2. EQUIPEMENT DE SECURITE

Conforme aux RTS

ARTICLE 6. SITES et INFRASTRUCTURES

6.1. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

6.2. PARCOURS

La montée historique de démonstration de Belbeuf à le parcours suivant :

Elle se déroulera en Phase de démonstration.

Départ : Bas de la cote D7

Arrivée : Château

Pente moyenne : 9%

Longueur du parcours : 2km500

6.3. MESURSE ET DISPOSITIF DE SECURITE

Nombre d'ambulance : une

Une ambulance est-elle équipée du matériel nécessaire à la ventilation et l'aspiration : oui

Une équipe d'extraction est-elle présente ? non

Nombre de postes de commissaires : 8

Nombre de commissaires : 13

Nombre et type d'extincteurs par poste : 2 KG à Poudre

ARTICLE 9. PUBLICITE

Publicité obligatoire **Non concerné**

Publicité optionnelle **Non concerné**

ARTICLE 10. PRIX

Aucune remise de trophée